

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Janvier 2015 : les achats de voitures hybrides et électriques redémarrent

En janvier 2015, 8 938 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en augmentation de 1,0 % par rapport à janvier 2014. Cette timide progression intervient après huit mois consécutifs de baisse. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en repli de 3,9 %.

Les voitures particulières et commerciales, en hausse de 6,1 %, ont représenté 64 % des ventes du mois de janvier. La croissance des immatriculations a principalement concerné les motorisations hybrides (+ 28 %) et électriques (+ 230 %). Leur part dans les ventes de voitures neuves s'est élevée à 4,1 % le mois dernier, soit un point de plus qu'en janvier 2014.

Seulement trois des quatorze autres catégories de véhicules se sont accrues en janvier (engins agricoles hors tracteurs / remorques lourdes / VASP légers). Sur les douze derniers mois, quatre marchés (autobus et autocars / tracteurs routiers / tracteurs agricoles / VASP lourds) ont connu un repli des ventes supérieur à 15 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Janvier 2015

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 124	1 123	479	809	1 181	5 716
Cyclomoteur	118	59	12	56	81	326
Motocycle	127	75	32	62	55	351
Voiturette	8	11	4	10	19	52
Remorque légère et caravane	88	68	32	61	51	300
VASP léger	42	20	12	21	41	136
Autobus et autocar	1	4	1	2	1	9
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	499	263	99	167	275	1 303
Camion	26	13	3	10	20	72
Tracteur routier	34	33	20	28	38	153
Semi-remorque	37	22	14	4	25	102
Remorque lourde	4	8	2	-	3	17
VASP lourd	13	4	1	2	5	25
Tracteur agricole	30	58	33	19	40	180
Engin agricole (autre que tracteur)	49	42	34	18	53	196
Ensemble	3 200	1 803	778	1 269	1 888	8 938

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En janvier 2015, 5 716 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 6,1 % par rapport à janvier 2014, similaire à celle observée en France métropolitaine (+ 6,2 %).

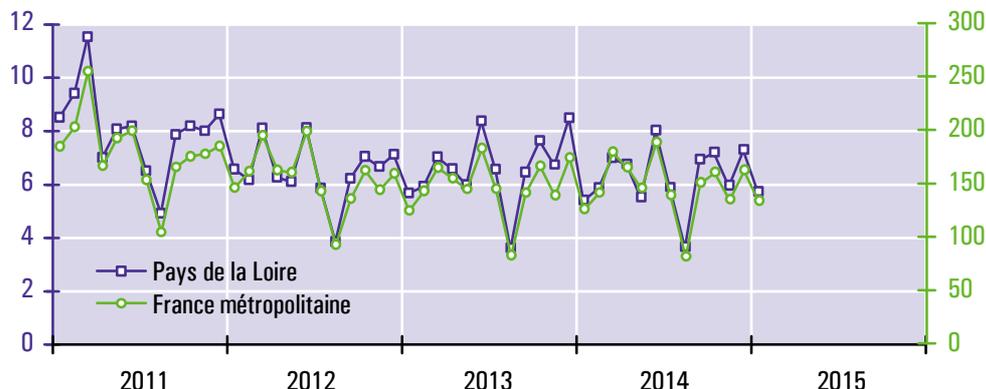
Conséquence de l'aggravation de la fiscalité sur le gazole, le marché des motorisations diesel s'est replié de 2,4 % en janvier. Sur les douze derniers mois, les immatriculations de voitures gazole ont reculé de 11 % dans la région et la part du diesel s'est établie à 60 %, quatre points et demi de moins qu'il y a un an.

Le segment des motorisations alternatives aux énergies fossiles a progressé de 40 % en janvier. Cette progression doit être relativisée dans la mesure où, le mois dernier, les véhicules hybrides et électriques n'ont représenté que 4,1 % des ventes de voitures neuves.

Après dix mois de baisse continue, le marché de la voiture hybride a entamé l'année 2015 de manière positive. 204 véhicules ont été immatriculés en janvier, contre 159 en 2014 à la même période (+ 28 %). La bonne tenue des ventes est liée à la sortie de nouveaux modèles hybrides.

Dans un volume de ventes six fois moins important, le segment des voitures électriques est demeuré extrêmement dynamique (triplement des immatriculations en janvier, + 44 % sur un an). Le marché devrait continuer de se développer en 2015 en raison des dispositifs incitatifs mis en œuvre par l'État en faveur de la mobilité électrique (superbonus, ...).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

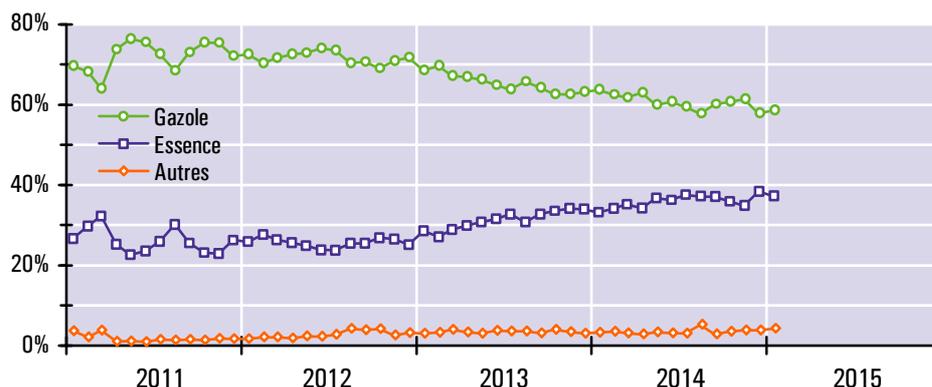
	Janvier 2015			Février 2014 à janvier 2015		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 124	37 %	+ 4 %	29 090	38 %	- 12 %
Maine-et-Loire (49)	1 123	20 %	+ 18 %	14 269	19 %	+ 5 %
Mayenne (53)	479	8 %	+ 17 %	5 720	8 %	+ 2 %
Sarthe (72)	809	14 %	- 10 %	11 648	15 %	- 3 %
Vendée (85)	1 181	21 %	+ 9 %	14 899	20 %	+ 5 %
Gazole	3 349	59 %	- 2 %	45 693	60 %	- 11 %
Essence	2 129	37 %	+ 19 %	27 372	36 %	+ 10 %
Hybride	204	3,6 %	+ 28 %	2 091	2,8 %	- 10 %
Électricité	33	0,6 %	+ 230 %	464	0,6 %	+ 44 %
Autres motorisations	1	0,0 %	0 %	6	0,0 %	- 14 %
Personnes morales	2 299	40 %	+ 7 %	29 396	39 %	- 11 %
Personnes physiques	3 417	60 %	+ 5 %	46 230	61 %	+ 2 %
Ensemble	5 716	100 %	+ 6 %	75 626	100 %	- 4 %

¹ Évolution entre les immatriculations de janvier 2015 et celles de janvier 2014

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

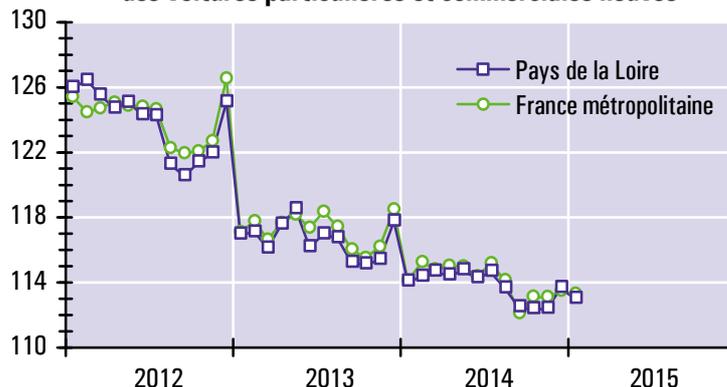


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en janvier 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 113,0 grammes par km, soit une diminution de 0,9 % par rapport à janvier 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié aux durcissements du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

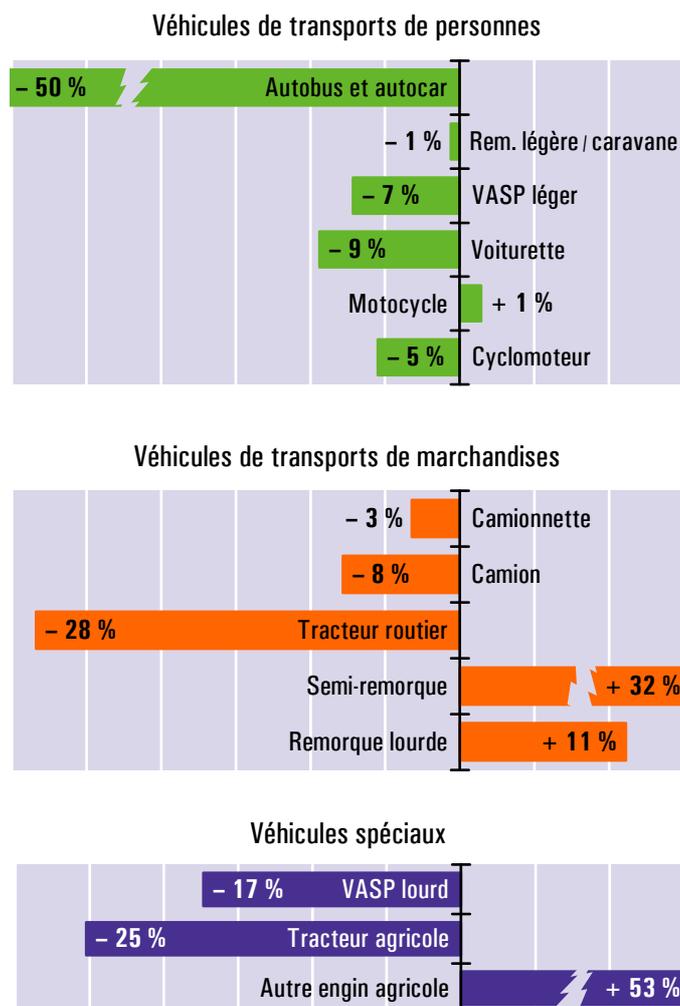
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de janvier ont été moroses. Le segment des VASP légers, dont 80 % sont des campings-cars, est le seul dont les ventes ont progressé. Sur les douze derniers mois, à l'exception des motos, aucune des catégories n'a échappé au recul des ventes. Le recul de moitié des immatriculations d'autobus et d'autocars est un mouvement technique lié aux ventes records de 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont baissé pour le sixième mois d'affilée (- 11 % en janvier). 79 % d'entre-elles sont des camionnettes ; leurs ventes se sont repliées de 7,8 % en janvier et de 3,2 % en cumul annuel. La mauvaise tenue du marché du bâtiment et des travaux publics et l'augmentation du prix des véhicules due à la norme Euro 6 en sont des éléments explicatifs.

Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles a, en revanche, connu un treizième mois consécutif de repli (- 8 % en janvier, - 25 % sur un an).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (février 2014 à janvier 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (févr. 2013 à janv. 2014)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation

Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Philippe Viroulaud

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015